La clé de vos nouvelles activités

La Clef, votre espace **d'implantation d'entreprises**

laclef_F_v1_082011

L'espace d'implantation d'entreprises de La Clef constitue l'un des pôles de développement économique (PDE) du canton de Berne. Ce programme vise à proposer à l'économie des sites attrayants, afin d'inciter des entreprises créatrices d'emplois à s'y implanter. Offrant 80 000 m² entièrement équipés, l'espace de La Clef est disponible immédiatement.

LaClef Espace d'implantation d'entreprises

PDE Pôles de développement économique

La Clef désire accueillir prioritairement des entreprises high-tech à haute valeur ajoutée et notamment celles en rapport avec les microtechniques. Une attention particulière est accordée aux choix des nouvelles activités afin que ces dernières contribuent à la notoriété du site et favorisent l'émergence de partenariats.

Le prix de vente du terrain est établi en fonction de la nature du projet présenté et de la surface nécessaire à sa réalisation. Le coût moyen s'élève à CHF 90.–/m² et comprend les équipements électriques, sanitaires, téléphoniques et d'évacuation des eaux. Le site est relié au téléréseau et permet un raccordement internet aux standards les plus récents.

SAINT-IMIER TERRE D'ÉNERGIES

LaClef

Espace d'implantation d'entreprises

CDE

Pôles de développement économique

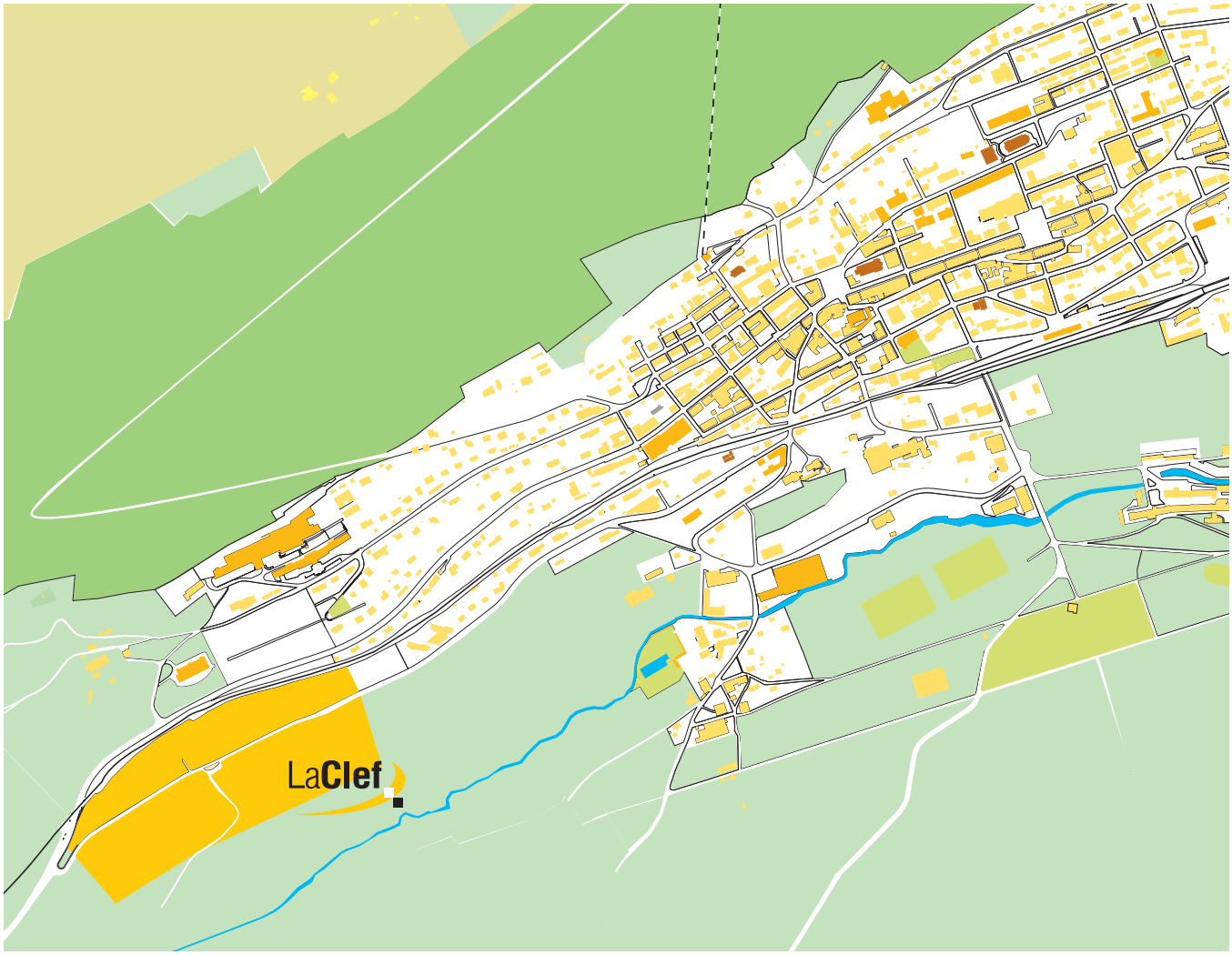

SAINT-IMIER

TERRE D'ÉNERGIES

LaClef Espace d'implantation d'entreprises

CDE Pôles de développement économique

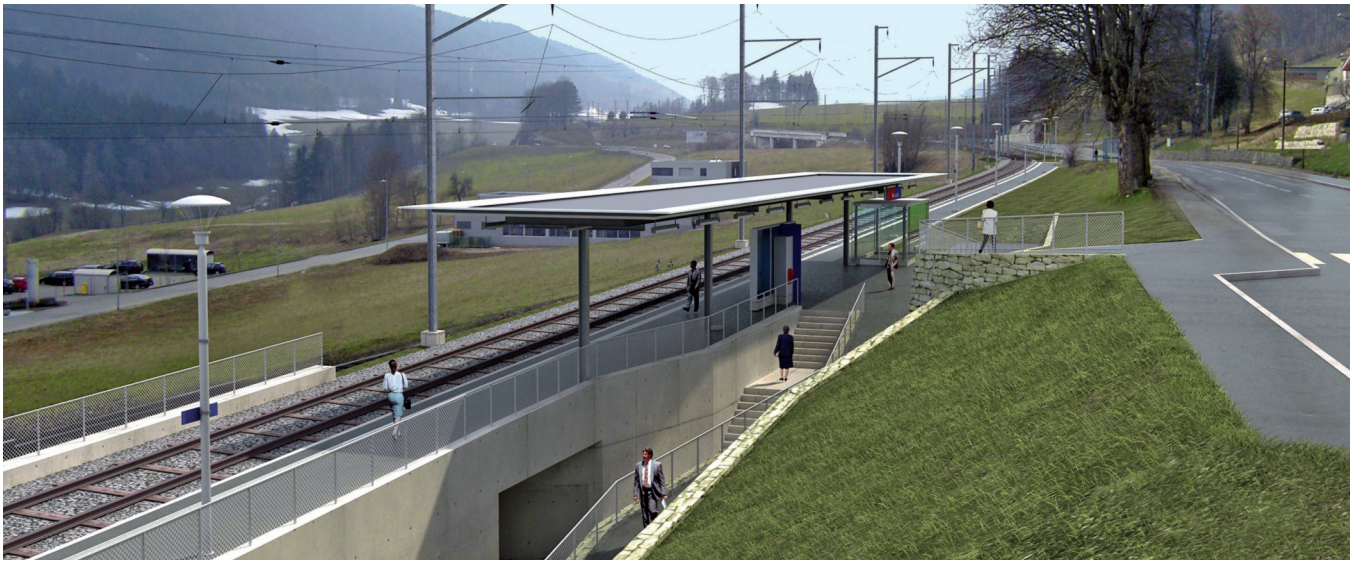

Un environnement au cœur des énergies renouvelables

Un accent particulier est porté sur l'environnement. Cité pionnière des énergies renouvelables en Suisse, Saint-Imier offre une zone d'implantation d'entreprises dans un écrin de verdure.

Pour que votre entreprise devienne pionnière dans ce domaine, un accès en transport public est projeté: une **halte CFF ↑** permettra d'accéder par transports publics directement à votre porte.

Bâtir à La Clef: les bases d'une implantation harmonieuse

L'intégration progressive de nouvelles constructions respectera des principes de base réglementant:

- les accès aux bâtiments et aux places de stationnement,
- les surfaces réservées à l'implantation de bâtiments,
- les surfaces de verdure et leur arborisation,
- l'aménagement de la limite du côté est de la zone à planification obligatoire.

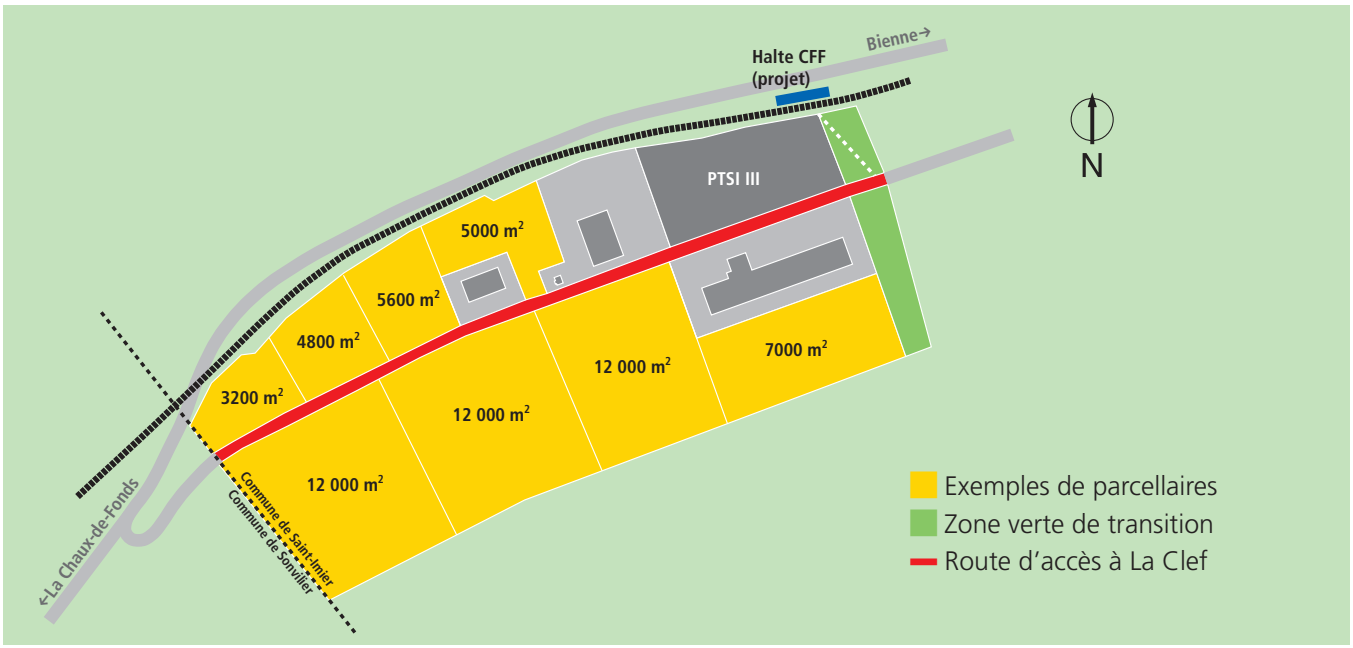

SAINT-IMIER TERRE D'ÉNERGIES

En termes de nuisances sonores, les dispositions du degré de sensibilité IV de l'art. 43 de l'OPB sont applicables.

Les prescriptions relatives aux mesures de construction sont les suivantes:

	Partie nord	Partie sud
Hauteur en amont:	10 m	14 m
Hauteur en aval:	14 m	18 m

Dans tous les cas, l'emprise au sol peut se monter jusqu'à 60% (rapport entre la surface du bâtiment et celle de la parcelle), avec la possibilité de construire jusqu'à 4 ou 5 niveaux (plus attique).

En outre, les constructions seront implantées en tenant compte des principes suivants:

- une distance minimale de 8 m sera respectée par rapport à la limite sud du périmètre de La Clef. Une voie d'accès ou des places de parc peuvent être aménagées dans l'espace libre de constructions;
- une distance minimale, définie par le plan de zones, sera respectée par rapport à la limite est du périmètre de La Clef;
- les bâtiments seront implantés perpendiculairement ou parallèlement au sens de la pente, d'est en ouest. Les projets nécessitant une importante réserve de terrain seront implantés du côté sud (la réserve étant constituée de préférence dans la partie inférieure);
- la distance à la limite minimale sera de 4 m. Sur un même bien-fonds ou lors de l'établissement d'un projet commun, la distance à la limite minimale est supprimée;
- les constructions importantes seront, dans la mesure du possible, implantées dans le sens du vallon afin de respecter la conception urbanistique générale de Saint-Imier.

Chaque projet devra prévoir une surface de verdure ou une arborisation. Une zone de transition sera aménagée à l'est du site, de manière à former une séparation avec la zone d'habitations voisine.

Une fois le dossier déposé, le permis de construire sera octroyé dans un délai d'environ deux mois.

Stabilité et qualité pour implantation durable

La géologie du sol en place est de type moraine (amas de matériel à dominante graveleuse à cailloux mal arrondis dans une matrice fine, limono-argileuse). Ces spécificités caractérisent un terrain d'une grande stabilité géologique et d'une excellente qualité. Totalement naturel et jamais construit, le sol de La Clef est favorable à l'implantation de bâtiments industriels.

Par sa légère pente latérale (3%), le site offre une configuration qui se distingue des surfaces généralement planes dédiées à l'implantation d'entreprises. De quoi favoriser les variantes architecturales sans pénaliser les coûts de construction!

Longitudinalement, dans l'axe de la route qui traverse La Clef et rejoint la J30, la pente varie entre 0,4 et 3,6%.

Infos complémentaires

Promotion économique du canton de Berne
www.berneinvest.ch
Ordonnance sur la protection contre le bruit
www.admin.ch/ch/f/rs/8/814.41.fr.pdf

Contact

Municipalité de Saint-Imier
Promotion économique
Rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier
Tél. 032 942 44 32
info@saint-imier.ch, www.saint-imier.ch